

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026**

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	
15	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026- BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCACTION	03-09-2026
RÉUNION	10-09-2026
AFFICHAGE	14-09-2026
TRANSMISSION	15-09-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint			X	Maryvonne CHALVET
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller			X	Michel PESLIER
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère			X	Frédéric PIERRE
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère	X			
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère	X			
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoît	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller			X	Nathalie HUGUET
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS	23	00	04	

15 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ROCHETTES

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
- Vu** la délibération n°24 du 18 décembre 2025 portant sur le budget annexe 2026 du lotissement Les Rochettes;
- Vu** la délibération n°16 du 5 juin 2026 portant sur le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement les Rochettes;
- Considérant** que, l'affectation du résultat et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement d'un Budget Supplémentaire,
- Considérant** la présentation en Commission « Budget Finances Ressources Communales » réunie le 27 août 2026,

***LE CONSEIL MUNICIPAL, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'APPROUVER l'affectation des résultats tirés du compte financier unique 2025 selon la répartition suivante :

- R002 – Excédent de fonctionnement : 269 269,87 €

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe du lotissement Les Rochettes selon le tableau suivant et précisé en annexe 9 :

LIBELLES CHAPITRES		BP 2026	BS 2026	Budget total 2026
Fonctionnement				
Dépense		269 300,00 €	0,00 €	269 300,00 €
011.	Charges à caractère général	269 300,00 €		269 300,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €
Recette		269 300,00 €	0,00 €	269 300,00 €
002.	Résultat d'exploitation reporté		269 269,87 €	269 269,87 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	269 300,00 €	-269 269,87 €	30,13 €
Investissement				
Dépense		0,00 €	0,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €
Recette		0,00 €	0,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		0,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		0,00 €

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Vote défavorable 00
- Abstention 00

ERQUY, le jeudi 10 septembre 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Maryvonne CHALVET



Sylvain RENAUT

